



BNP PARIBAS

17 Juin 2025

BCEF propose d'étudier les situations des agences éligibles qui n'ont pourtant pas mis en place le télétravail.

Et pourquoi ces agences n'ont pas mis en place le télétravail pour leurs équipes ?

Parceque les règles sont trop restrictives.

D'où l'intérêt de les changer !

BCEF 4.0

Pour la Cfdt, le parcours social concernant « BCEF 4.0 » est loin d'être terminé. La Direction nous doit des réponses et doit surtout répondre à nos demandes.

Une première séance de négociation a eu lieu et le moins que l'on puisse dire c'est que les propositions de BCEF sont très décevantes.



OÙ EN SONT DONC LES « NÉGOCIATIONS » ?

TÉLÉTRAVAIL

La règle de BCEF sera légèrement assouplie pour permettre aux agences d'au moins 7 personnes d'avoir accès au télétravail si 60% des salariés sont présents (au lieu de 75 % actuellement).

Concrètement, une agence de 7 nécessiterait la présence de 4 personnes au lieu de 5 aujourd'hui.

Pour la Cfdt la jauge de 7 salariés doit aussi être abaissée.

QUELLE FORMULE DE TÉLÉTRAVAIL ?

- 2 jours flexibles par mois
- OU
- 1 jour régulier par semaine (hors samedi)

Sauf pour les DIA et REA qui n'auraient que 2 jours occasionnels par mois (sauf lundi et samedi).



CAS PARTICULIER UNICC

Poussé depuis des années par la Cfdt, les agences UNICC pourraient ENFIN bénéficier d'un jour de télétravail par semaine* quelle que soit la taille de l'équipe (un projet d'équipe devra être mis en place).

*Les DIA seraient éligibles à une formule 1 jour de TT fixe par semaine.

La Cfdt demande la même règle pour les agences **Non-Résidents**, parce qu'elles fonctionnent aussi essentiellement en distanciel.

CES MODIFICATIONS POURRAIENT ETRE EFFECTIVES DÈS OCTOBRE 2025.

MOTIV' : LA FERMETURE D'AGENCE

BCEF souhaite mettre fin à : la réduction des attendus individuels sur le quadrimestre de fermeture, le réajustement en fin de quadrimestre sur les indicateurs collectifs ainsi qu'à l'attribution de primes personnalisées pour les salariés impactés.

Et en lieu et place : l'enrichissement de l'enveloppe « Ma contribution » des DIA ou DT concernés par une fermeture d'agence (de 33% du montant de référence de chaque salarié impliqué).

Pour la Cfdt : on fait disparaître des règles « simples » pour venir enrichir l'enveloppe « Ma contribution » dont la distribution pose de sérieuses questions d'équité, tandis que chaque salarié est impacté par la fermeture de son agence...



Cfdt:

BNP PARIBAS



MOBILITÉ

BCEF souhaite modifier les règles MOTIV' de « prise de poste » dans le cadre de mobilité.

Un effet *booster* (sur 2 trimestres) sur les indicateurs individuels pourrait remplacer la baisse des objectifs de « Mes priorités » et « Mon cœur de métier ».

Cet effet *booster* interviendrait pour les salariés impactés par tout changement de métier dans le cadre de BCEF 4.0.

On garde : la garantie d'au moins la référence métier durant un trimestre.

Pour la CFDT : ces règles doivent bénéficier à tous salariés sous régime Motiv' (y compris Service Client) et doivent être revues car trop restrictives en l'état.

ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ :

BCEF souhaite uniquement ouvrir les formules de mobilité classiques (Fréquence Hebdo & Opportunité) aux postes de « Manager de non Managers » sur Service Client. Ce qui exclue de fait la très grande majorité des salariés.

Alors même que BCEF prévoit d'ici 2026 des centaines de mobilités des agences vers Service Client et beaucoup plus d'ici 2030 !

Pour la CFDT : ces « propositions » ne peuvent même pas être qualifiées de propositions. De très nombreuses mobilités vont être faites d'ici 2030, BCEF doit les anticiper ET les accompagner dans le cadre de son projet de transformation !

« PRÉVENTION » DES RPS

- Toujours plus d'enquêtes Pulse
- Des commissions de suivis au sein des Régions
- Actualisation des DUERP



Des « négociations » qui commencent mal et qui démontrent en l'état que BCEF n'est pas prêt à faire beaucoup d'efforts pour adoucir l'impact que ce projet aura sur de nombreux salariés à qui on imposera des mobilités. À suivre.

ET TOUJOURS RIEN SUR :

La révision du format des agences.

Le retour du forfait pour les cadres de toutes les agences ([et pas uniquement les cadres des agences de type 1 comme mis en place par le SNB et la Direction](#) en Janvier 2021).

L'adaptation des horaires pour prendre en compte l'allongement des temps de trajet induit par ce projet.

La révision des montants de référence Motiv'.

La création de plateformes Service Client pérennes pour préserver les bassins d'emploi en local.

Des plans de formation concrets sur les futurs outils IA de la banque et sur les « applications clientèles ».

Le redimensionnement des équipes RH, en local, pour vous accompagner dans cette transformation.

Pour consulter l'intégralité de nos demandes :

[CLIQUEZ ICI](#)

